

### Maladie contagieuse

## Les bonnes pratiques à adopter

La survenue d'une maladie infectieuse en milieu de travail est source d'inquiétude. Elle peut également perturber le fonctionnement normal de l'entreprise. Afin d'éviter la transmission de l'agent infectieux (bactérie, virus, champignon, parasite) à l'équipe, il est indispensable d'adopter les bons gestes et donc de former et sensibiliser tous les salariés.

### S'inspirer de l'actualité

L'actualité est là pour nous rappeler quels sont les bons réflexes à adopter afin de barrer la route à un agent infectieux notamment en milieu de travail. La transmission d'un agent pathogène se fait essentiellement par inhalation, par contact avec la peau et les muqueuses, par ingestion (lors du port de mains contaminées à la bouche par exemple) ou encore par inoculation (piqûres, blessures...). Rappelons également qu'en période d'épidémie, on peut être porteur d'un agent pathogène sans présenter de symptômes (on parle de période d'incubation d'une durée variable selon l'agent pathogène).

### Aérer/Ventiler les locaux

Habituellement, et surtout en hiver, l'air des locaux de travail est pollué en raison de la présence de multiples polluants et de micro-organismes. Il faut idéalement veiller quotidiennement à aérer les bureaux en ouvrant tout simplement les fenêtres.

### Nettoyer les locaux

Les agents pathogènes peuvent survivre plus ou moins longtemps sur les surfaces (plusieurs heures pour les virus). Il est donc essentiel de veiller au bon nettoyage de toutes

les surfaces possiblement contaminées (poignées de portes, interrupteurs, bouton d'appel d'ascenseur...sans oublier les claviers d'ordinateur et les souris !).

### Se faire vacciner

La vaccination est un bon moyen de prévenir la plupart des maladies infectieuses contagieuses. Mais il n'existe pas de vaccin pour tous les agents pathogènes, notamment les virus émergents, et leur efficacité peut être imparfaite. D'où l'importance d'appliquer les bonnes règles d'hygiène qui ont fait leurs preuves.

### Se laver les mains

Le lavage des mains est de loin la meilleure prévention. Il se déroule en 6 étapes avec de l'eau et du savon (voir brochure de l'INRS ci-dessous). L'essuyage doit être réalisé avec du papier à usage unique ou du linge propre (et non partagé). La friction des mains avec une solution hydro-alcoolique (SHA) doit être appliquée en cas de manque de temps ou en l'absence de point d'eau et de savon. Après un bon lavage des mains au savon, il est inutile d'utiliser une SHA.

### Tousser sans disséminer

L'idéal pour une personne contagieuse qui tousse est de porter un simple

masque chirurgical. Par défaut, l'application d'un mouchoir à usage unique devant la bouche et le nez empêche également la projection de microgouttelettes remplies de germes. Enfin, le réflexe à avoir est de tousser et/ou d'éternuer dans le pli de son coude plutôt que dans ses mains.

### Solliciter un avis

Le médecin du travail peut être consulté pour déterminer la contagiosité du salarié porteur d'agents pathogènes ou la réalité du problème. En effet, certains symptômes peuvent être communs à plusieurs maladies, exemple : un prurit (démangeaison de la peau) lié à un psoriasis (maladie non contagieuse) peut se confondre à celui lié à la gale (maladie infectieuse de la peau très contagieuse).

**Pas de panique,  
STSA est là pour vous aider.**



### Pour en savoir plus :

- [Dossier INRS TM51](#) : Que faire en cas de maladie contagieuse en milieu de travail ?
- Fiches de maladies infectieuses de l'INRS consultables dans la [base de données EFICATT](#)

## PRESTATION de STSA : Sensibilisation au risque biologique

La prévention du

**Risque  
Biologique**  
chez les  
Aides  
à la personne



L'équipe pluridisciplinaire de STSA peut intervenir pour des actions de sensibilisation aux différents risques biologiques. Cela a déjà été le cas auprès des aides à domicile (voir le [Dépliant](#) ci-contre créé à cette occasion). N'hésitez pas à solliciter l'équipe pluridisciplinaire pour :

- Évaluer le risque biologique ;
- Trouver des supports de sensibilisation pertinents sur le risque, les modes de contamination ;
- Conseiller sur les équipements de protection individuels ;
- Expliquer les bonnes techniques de lavage des mains ;
- Procéder à une démonstration sur la bonne application des solutions hydro-alcooliques.

Suivez notre dossier sur le [risque biologique](#) et/ou [nos actualités](#) en cas d'épidémie.

Nous contacter avec ce Formulaire : [employeurs.stsa.fr/contact/](mailto:employeurs.stsa.fr/contact/)